

## L'ÉDITO

### CONVENTION CITOYENNE CLIMAT BRAVO ! À SUIVRE DE PRÈS !

Une nouvelle fois, **l'humanité**, suivant le mot de Jacques Testard (*L'humanité au pouvoir*, Seuil, 2015) a révélé ses incroyables potentialités. De quoi s'agit-il ? De la capacité d'un groupe humain, placé en position de responsabilité, dans des conditions idoines de confiance, de coopération, de durée, de formation et d'organisation, de se saisir d'un sujet complexe, et « *d'élaborer un avis qui échappe aux mesquineries des intérêts particuliers, en esquissant une nouvelle identité où ils peinent à se reconnaître tant elle est faite de savoir, de rigueur et d'altruisme* » .

La Convention citoyenne pour le climat, réunissant 150 citoyens tirés au sort et **représentatifs de l'ensemble de la société**, après ses presque neuf mois de travaux, illustre parfaitement cette vérité. Il faut reconnaître que la **logistique démocratique**, grâce 1en particulier à nos amis de *Démocratie ouverte*, était soignée : locaux adaptés au CESE, gouvernance équilibrée, appui d'experts et de « fact checkers » compétents, désignation de garants de l'indépendance, contributions variées, individuelles et collectives (dont trois du Pacte civique) sur le site dédié, alternance de travaux en groupes, d'auditions et de débats en plénière, animés par des professionnels, rien n'a été négligé pour favoriser la **créativité collective**.



Pierre Guillaume  
coordinateur du  
Pacte civique

Et ça a marché ! Les 150 conventionnel.le.s, que rien ne prédisposait à réfléchir ensemble et à s'intéresser à la lutte contre le changement climatique (qu'ils ont su intelligemment lier à la préservation de la biodiversité), ont saisi le sujet avec passion, créant un **consensus** étonnant : les 150 propositions élaborées ont été, à une exception près, votées à une très large majorité (93 % en moyenne).

Leur **énorme travail** (459 pages), dont il faudra évaluer la portée et les **limites**, ne se réduit pas à un catalogue superficiel. Embrassant six grandes thématiques, ces **propositions** forment un ensemble cohérent et argumenté, couvrant des mesures règlementaires, législatives et même constitutionnelles (d'où le projet d'un référendum), sans négliger le rôle des initiatives locales et des comportements individuels.

Mais rien n'est encore joué. L'accueil réservé par le Président Macron aux travaux de la Convention est plutôt encourageant puisqu'il n'a écarté que trois propositions (emblématiques, il est vrai !). Il reste à savoir comment la nouvelle Ministre de la transition écologique, Barbara Pompili, se saisira de ce qui constitue une **substantielle feuille de route**, et comment elle sera suivie, ou non, par l'ensemble du Gouvernement.



Au-delà du thème traité, le succès de cette Convention pose de **déli-cats problèmes démocratiques** : la représentativité sociologique des 150 et le consensus qu'ils ont su créer plaident en faveur d'un haut degré de **légitimité** de leurs travaux. Mais alors comment cette légitimité doit-elle s'articuler avec celle des **représentants élus** (bien moins « *représentatifs* » sociologiquement) ? Et peut-on affirmer que ces citoyens, devenus des militants actifs de la cause écologique (ils ont créé une association pour défendre leurs propositions), sont encore représentatifs de notre société ? Doit-on **légiférer**, comme l'a proposé il y a quelques années la *Fondation sciences citoyennes*, pour asseoir la place des conventions citoyennes dans nos institutions et s'assurer du respect d'un certain nombre de règles ?

Autant de questions soumises à la sagacité de nos lecteurs et de nos groupes de réflexion, sans doute plus préoccupés, par les temps qui courent, par la **crise économique** à laquelle nous sommes confrontés.

Mais ils trouveront dans les pages qui suivent de quoi alimenter leur discernement sur les priorités de la période, la redoutable question fiscale, et l'utopie créatrice d'une économie régénératrice.

# ECONOMIE & SORTIE DE CRISE

## Questions à Pierre-Yves Cossé, ancien Commissaire au Plan



1/ Quelles méthodes pour éviter que les nécessités du court terme (redémarrage de l'économie, maintien de

l'emploi) n'aillent à l'encontre de celles du long terme (lutte contre le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité) ?

La prudence et le pragmatisme s'imposent. Le coronavirus sévit encore dans de nombreux pays et des rebonds sont possibles. Les politiques devront être souples et susceptibles de s'adapter à des modifications brutales du contexte. Il n'existe aucune doctrine toute prête adaptée à une situation aussi exceptionnelle. D'autant que de l'issue de la négociation à Bruxelles dépendent les marges de manœuvre financières dont la France disposera. Le délai utile dont dispose le Président pour réorienter les méthodes de gouvernement et le contenu des politiques est limité à deux ans, alors que la méfiance à l'égard du politique est extrême et que des troubles sociaux et des violences sont possibles.

Pour le court terme, l'urgence est de prendre des mesures sélectives en vue de rétablir un fonctionnement normal de l'économie. Outre les aides déjà accordées, un renforcement en fonds propres (incluant des prises de participation publiques) sera nécessaire. Des dispositifs nouveaux associant Etat, banques d'affaires publiques et banques commerciales en vue de répartir les risques devront être mis en place. Il s'agit d'opérer des choix n'excluant pas les réductions d'effectifs, ce qui implique un volet social, une information et une négociation avec les organisations syndicales.

Le risque, dans ce contexte d'urgence, que les enjeux du climat et de la biodiversité soient sacrifiés est élevé. Seules, des dispositions volontaristes peuvent contrebalancer ces pressions :

La **première**, ce sont les conditions à imposer aux grandes entreprises recevant des aides publiques exceptionnelles.

La **seconde** serait l'élargissement des conseils d'administration des grandes entreprises aux représentants des salariés, voire des consommateurs, pour que ces « conditions » donnent lieu à un débat.

La **troisième** serait un référendum à l'automne, suite aux propositions de la *Convention Citoyenne*.

La **quatrième** serait un *Diagnostic des forces et faiblesses de la France* confié à des experts, à des représentants des organisations économiques et sociales et à des citoyens tirés au sort.

La **cinquième** est le *Green Deal européen* auquel la France doit apporter le maximum de soutien.

2/ Le chômage va connaître une nouvelle flambée. Quels leviers privilégier pour faire face à cette situation ?

La priorité absolue, ce sont les jeunes. La prolongation d'un an des études, centrée sur une valorisation professionnelle et des stages, doit être proposée par des écoles et des universités. Un « RSA Jeunes » est à inventer. Un accompagnement individualisé et des contreparties de la part des bénéficiaires sont obligatoires.

Des mécanismes de « chômage partiel » doivent être maintenus selon des modalités sélectives. Symétriquement, dans la conjoncture actuelle, un renchérissement du coût des heures supplémentaires pour les grandes entreprises est souhaitable.

3/ L'Etat aura durablement besoin d'argent (pour le social, l'écologie, le remboursement de la dette). Quels risques présenterait le retour à une fiscalité plus lourde pour « les plus riches » ?

Dans l'immédiat, le problème de la fiscalité des « plus riches » ne doit pas être examiné comme une solution pour réduire le déficit du budget. Il doit être examiné dans une perspective longue, celle de la lutte contre les inégalités, qui ont crû durant la crise, ce qui renvoie pour une part à la prochaine mandature. En attendant une réforme d'ensemble de la fiscalité sur le revenu et le patrimoine, un prélèvement, *exceptionnel et non renouvelable*, comme cela avait été pratiqué à la Libération (« impôt de solidarité ») est possible et souhaitable. Il pourrait être en partie payé en souscrivant à un emprunt public, sans intérêt, remboursable à partir de la dixième année. Un plafonnement des dividendes pour les sociétés recevant une aide directe de l'Etat s'inscrirait dans cette politique de solidarité.

**Texte complet consultable [ICI](#).**

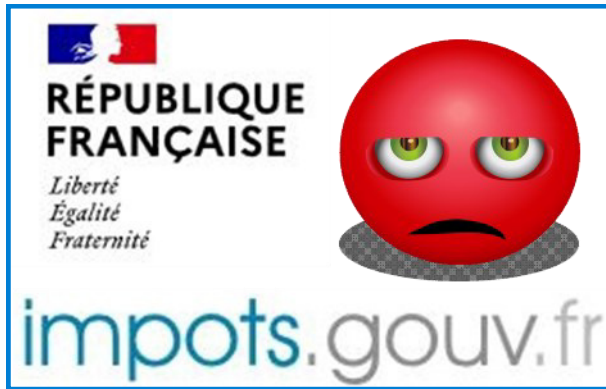
### Mortelles inégalités territoriales – Covid 19 et gestion urbaine

Tel est le titre d'une [contribution](#) décapante de l'atelier « Démocratie-OCQD » du Pacte civique qui établit, sur la base des données INSEE, une corrélation entre la surmortalité observée dans certains territoires et la densité urbaine.

La réponse à cette crise ne peut se limiter au champ sanitaire et doit rechercher les causes profondes de ces mortelles inégalités : situation de logement, modes de profonds, organisation locale des soins et de l'hébergement, taux de population pauvre ou immigrée.



## MAUDITE FISCALITÉ



D'un quinquennat à l'autre, nous avons vu se répéter le même scénario, même si les « bandes son » différaient sensiblement. C'est toujours la **première loi de finances du quinquennat** qu'on charge de mettre en musique les idées du nouveau Président, concoctées avec quelques économistes durant la campagne électorale sans toujours disposer de données suffisamment précises. D'où souvent une certaine confusion, et surtout une **absence cruelle de débat démocratique** : le nouveau gouvernement n'a pas le temps d'engager une vraie consultation de la société civile organisée, et les parlementaires ne peuvent que s'inscrire, en pour ou en contre, dans le cadre posé par le gouvernement.

L'orientation fiscale ainsi engagée dans la précipitation **ne sera ensuite modifiée qu'à la marge**, et le gouvernement n'aura plus aucune envie de remettre sur le tapis des

questions aussi désagréables (dernier exemple : le rejet par le Président Macron de la proposition de taxe sur les dividendes, pourtant bien *raisonnable*, émise par la Convention citoyenne climat), sauf pour évoquer son rêve : baisser la fiscalité lorsque les temps seront meilleurs. Et c'est ainsi qu'on laisse se répandre sans bruit une ignorance fréquente du système fiscal et une **mise en cause sournoise de l'impôt**, prêtes à resurgir violemment comme on l'a vu avec le mouvement des Gilets jaunes.

Quand et comment procéder à une vraie remise à plat de la fiscalité ? Cette démarche devra commencer par une explicitation collective des **objectifs recherchés**, aussi nombreux qu'essentiels : simplification, lisibilité, stabilité, progressivité, modernisation, préservation de l'emploi, action écologique, encouragement à l'innovation et à l'investissement productif, lutte contre le mal-logement, sans oublier la recherche d'une harmonisation fiscale européenne.

Est-ce le moment pour lancer une telle entreprise ? Clairement non ! La sortie de crise exige des efforts rapides - **Pourquoi pas une contribution exceptionnelle des plus riches** comme le suggère Pierre-Yves Cossé ? - alors que la **conférence fiscale** que nous appelons de nos vœux se situe dans le temps long.

Le Pacte civique s'efforcera de placer cette perspective au centre de la campagne présidentielle de 2022.

## L'ÉCONOMIE RÉGÉNÉRATRICE

**Pourquoi est-elle la seule alternative possible pour notre civilisation humaine et quels en sont les fondements ?**

Avec une classe moyenne mondiale devant atteindre 4 milliards de personnes d'ici à 2030, il est évident que notre planète aux ressources finies a atteint ses limites productives. Nos modèles économiques anthropocentrés doivent être repensés pour dépasser la notion « d'économie soutenable » et réinventer les contours d'une « **économie régénératrice ou symbiotique** », n'asservissant plus le vivant pour assurer son succès mais au contraire, se mettant en symbiose avec les écosystèmes.

**Sur un plan théorique**, ce paradigme économique consiste à reconnaître la terre comme une **immobilisation originelle**, et à estimer à sa juste valeur le système holistique soutenant la vie humaine, à savoir **l'environnement**. Ne pas avoir correctement reconnu cette valeur originelle a fait émerger, suivant les termes d'[Herman Daly](#), principal économiste écologique et théoricien de **l'état d'équilibre**, la **croissance non-économique**, qui provoque un **déclin**

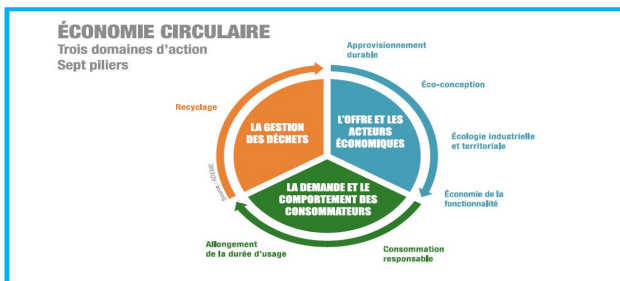
**de la qualité de vie**. C'est à elle que s'oppose la théorie économique régénératrice.

**Sur un plan pratique**, ce nouveau paradigme économique repose principalement sur le **biomimétisme**, c'est-à-dire cet art de savoir s'inspirer du vivant : la nature, forte de **3,4 milliards d'années de R&D** a su s'adapter et évoluer de manière créative pour sélectionner les meilleurs processus productifs, non polluants, et les plus économiques en ressources ; elle est, pour l'être humain une source inépuisable **d'innovations frugales** dont il peut tirer des enseignements précieux :

**1/ une conception holistique** de nos processus productifs (*whole system design*) afin de les rendre interdépendants et coopératifs entre eux (un déchet d'une industrie devenant une matière première pour une autre). C'est la base de l'économie circulaire.

**2/ une conception frugale et cyclique** des





processus productifs en optimisant au maximum les besoins en ressources. La notion même de déchets est supprimée grâce à une **éco-conception** et l'utilisation de matériaux biosourcés et non polluants (tout produit ne pouvant être réutilisé dans une nouvelle boucle productive doit pouvoir retourner à la terre afin de la régénérer (*cradle to cradle*)).

**3/ l'instauration d'une économie d'usage** et non de propriété. A l'instar des peuples autochtones se considérant usufruitiers de

notre planète et non propriétaires, l'économie d'usage incite à produire des biens de qualité et réparables mettant fin à la pratique actuelle **d'obsolescence programmée**.

L'économie régénératrice est à l'image du **Pacte civique** puisqu'elle puise sa raison d'être dans ses **4 valeurs** : elle valorise la **sobriété** plutôt que l'abondance, la **fraternité** et la solidarité en développant des liens locaux nourrissant l'économie locale et circulaire, la **créativité** car elle requiert de repenser en profondeur tous nos processus productifs, et la **justice**, notamment générationnelle, en permettant d'offrir un futur possible et désirable aux générations à venir.

Il devient urgent que l'enseignement de ces principes se diffuse au sein des nouvelles générations !

## EMPLOI & FRATERNITÉ

Depuis plus de 40 ans, la dynamique du marché et de la croissance n'ont pas permis d'éradiquer le chômage de longue durée. C'est pourquoi, au nom de la fraternité, le Pacte civique, aux côtés de partenaires comme *Solidarité nouvelle face au chômage*, n'a eu de cesse d'insister sur l'importance et l'efficacité de **l'accompagnement** des personnes concernées ; selon une étude de SNC, deux personnes éloignées de l'emploi sur trois retrouvent du travail pérenne, au bout de 9 mois.

La participation active du pacte civique au lancement de l'expérimentation « **Territoire zéro chômeurs de longue durée** » est une autre façon de pointer l'efficacité de la fraternité. En partant des talents et motivations du chômeur de longue durée, il est possible de créer des emplois qui coûtent à peine plus que les allocations qui lui sont versées, comme l'indique l'évaluation réalisée par les Pouvoirs publics.

La lutte contre le Covid ayant entraîné un frein brutal à l'activité économique et une remise en cause de certaines habitudes de consommation, **le chômage de masse revient à l'ordre du jour**, avec la perspective de plus de 2 millions de chômeurs supplémentaires ; particulièrement les

**jeunes et les précaires.**

C'est le moment de concilier fraternité et créativité. Dans cette perspective, l'atelier Emploi incite les entreprises à changer de regard et de pratiques, en travaillant sur leur **employeurabilité**. Et le collectif de Toulouse, réunit des partenaires pour expérimenter la création de **nouvelles activités en milieu rural**, en partant de groupes projets bénévoles et intergénérationnels, spécifiquement formés. (cf. la convention signée entre le Pacte civique et l'université UT1).



## PROCHAINS ÉVÈNEMENTS

Beaucoup de projets pour le Pacte civique, mais peu de dates fermes fixées dans l'incertitude actuelle. Retenons quand-même

**L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES ACTIFS DU PACTE CIVIQUE, LE SAMEDI 10 OCTOBRE À PARIS.**

## NOUS CONTACTER



01 44 07 00 06



**FAIRE UN DON AU PACTE CIVIQUE**